



Résolution 537 (1972)¹

Convocation d'un cinquième Séminaire sur le service volontaire international

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

1. Rappelant sa [Résolution 478 \(1971\)](#) relative aux résultats du 4e Séminaire sur le service volontaire international, et sa [Recommandation 634 \(1971\)](#) relative à l'organisation d'un 5e Séminaire ;
2. Considérant que les séminaires antérieurs sur le service volontaire international ont permis à des organisations, tant bénévoles que gouvernementales, vouées à la coopération au développement, de débattre librement de questions d'intérêt commun et de préparer la voie à des mesures destinées à accroître l'efficacité de leur action ;
3. Considérant que les organisations non gouvernementales doivent continuer et continuent à jouer un rôle important dans la deuxième Décennie du Développement ;
4. Considérant que le développement exige, sous peine d'échec, une planification et une coordination étendues à de nombreux domaines, ce qui nécessite une coopération internationale accrue ;
5. Vu le rapport de sa commission des questions sociales et de la santé ([Doc. 3219](#)) ;
6. Se félicitant de la décision de principe prise par le Comité des Ministres d'appuyer l'organisation d'un 5e Séminaire sur le service volontaire international,
7. Décide de réunir à Strasbourg, du 5 au 9 novembre 1973, un 5e Séminaire sur le service volontaire international sur le thème "Perspectives de coopération multinationale" ;
8. Charge son Président d'inviter les organisations intéressées à participer à ce séminaire ;
9. Invite le Secrétaire Général à prendre, en collaboration avec les organisations internationales compétentes, toutes dispositions utiles pour l'organisation du séminaire.

1. Voir [Doc. 3219](#), rapport de la commission des questions sociales et de la santé. Texte adopté par la Commission Permanente, agissant au nom de l'Assemblée, le 14 décembre 1972.

